

<http://ugtg.org/spip.php?article1430>



Le 26 Mé 2011... Réprésyon ka kontinyé !

- Dossiers - Répression -



Date de mise en ligne jeudi 26 mai 2011

Date de parution 26 mai 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le 26 Mé 2011... Réprésyon ka kontinyé !

Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe,

Le 26 Mé 2011, Tety COUPIN et Charly LENDO, dirigeants de l'UTHTR-UGTG, sont convoqués devant le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre à la demande de Nicolas VION, Président du GHTG et des hôteliers de Guadeloupe.

En konplosité avec l'État colonial français, les politiciens Guadeloupéens, yo, les patrons hôteliers n'ont pas digéré que la mobilisation des Travailleurs de l'Hôtellerie et leurs organisations syndicales leur ont imposé une nouvelle grille de classification, des salaires, l'application intégrale de la Convention Collective des Hôtels de Guadeloupe.

Mi sé poussa yo bizwen pran rèvanch a yo !

Rappelez-vous, camarades, en novembre 2006, juste avant la route du rhum, nous avons déclenché une grève, qui au bout de 3 jours de mobilisation, s'est soldée par un relevé de décisions signé à la CCI sous la médiation de Vincent LEMAIRE, à l'époque directeur du travail, et le GHTG qui actait :

- ▶ la reconnaissance de la Négociation Annuelle Obligatoire de Branche, distincte de la Négociation Annuelles Obligatoire d'Entreprise ;
- ▶ la mise en place d'une grille de classification et des salaires ;
- ▶ le respect du protocole du 23 février 2000 ;
- ▶ la Prévoyance Collective.

Ce sont là les points sur lesquels le Code du Travail, en son article 132.12 ancien, devenu L.2241-1, fait obligation de négocier.

Rappelez-vous aussi que Nicolas VION voulait nous faire prendre un 6 pou un 9, en écrivant Négociation Collective du GHTG, c'est précisément cette malhonnêteté qui a fait que tous les syndicats de la Branche ont refusé de continuer la négociation, ont poursuivi la grève.

A la reprise des négociations, le GHTG voulait que l'Accord de Branche ne s'applique pas aux entreprises de moins de 20 salariés, c'était sans compter sur la mobilisation des travailleurs, qui le 1er février 2008, imposèrent dans la lutte que cette disposition soit élargie, sé sa ki fèt !

Mi sé sa ki pasé joula sa !

Mais, au-delà de leur tentative de vouloir démanteler la Convention Collective des Hôtels de Guadeloupe, il est surtout question de répondre aux injonctions du Capital International, de l'Union Européenne, des politiques budgétaires mises en place, qui visent à restreindre les droits ouvriers, la liberté syndicale, et en ligne de mire les

conquêtes de la classe ouvrières.

Si aujourd'hui VION et les patrons hôteliers réclament la répression anti-syndicale contre les militants (syndicalistes) de l'UTHTR-UGTG, c'est bien parce que notre dynamique, nos connaissances des dossiers, la confiance que nous témoignent les travailleurs, notre unité avec les autres organisations syndicales, sont autant d'éléments, au service de la lutte des Travailleurs, qui permettent de déjouer leur plan a malfètè.

Ki moun ki délenkan ?

C'est précisément la question à laquelle nous devons répondre, car si le MEDEF et le patronat hôtelier tentent de criminaliser l'action syndicale, de diaboliser les militants de l'UTHTR-UGTG, c'est bien parce que le mouvement syndical les contraignent à respecter les droits des travailleurs, à répondre aux obligations de négocier sur les salaires. Qu'en est-il des Négociations Annuelles Obligatoires de Branche ?

Depuis décembre 2010, les organisations syndicales de la Branche ont écrit au GHTG pour réclamer l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires de Branche ; ti misyé VION di nou i ja fini !! Mi anki jan sé méisyé ka méprizé nou konsa !

Pourtant, la récente Circulaire DSS/SC/DGT 2011.92 du 07 mars 2011 fait obligation aux entreprises, qui bénéficient d'allègements de charges, d'ouvrir la négociation sur les salaires ; dans le cas contraire elles en perdent le bénéfice. Alors, bien évidemment, ni les services de l'État, ni les autorités administratives n'agissent pas car yo tout konplis, ils auraient voulu un tourisme sans les Guadeloupéens, sans les luttes sociales aussi sans syndicat de Travailleurs.

Travailleurs de l'Hôtellerie, du Tourisme, nous devons dans la période actuelle nous renforcer pou kontinyé défann tout dwa an nou é baré van a réprésyon anti-syndicale.

Dans l'immédiat, ansanm-ansanm, nous exigeons :

- ▶ l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires de la Branche Hôtelière
- ▶ l'application de l'Accord BINO du 26 février 2009
- ▶ le respect des Accords du 04 mars 2009, signés avec le LKP (article 149 à 150)
- ▶ l'arrêt de toutes sanctions et poursuites à l'encontre des militants syndicalistes

Tous ensemble, soutenons les camarades dirigeants Charly LENDO et Tety COUPIN, convoqués devant le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre à 14 heures.

**inèd laprémidi douvan lokal la
2zèd laprémidi douvan Tribinal a yo**

Sendikalis pa kriminèl !

Nou papè... nou péké fè dèyè !

P-à-P, le 23/05/11 Konsey Sendikal UTHTR-UGTG